

## Edito

Nous faisons face aujourd'hui à un travail de « privatisation des esprits ». Il est le préalable indispensable à la privatisation des services publics et vise à créer une culture anti fonctionnaire anti administration et anti impôt tout en créant l'illusion que nous vivons au-dessus de nos moyens. A cet égard la rhétorique de la dette permet de justifier les attaques contre les services publics et le statut de fonctionnaire. La dette française s'élève aujourd'hui à 2000 milliards d'euros. Comment s'est-elle développée, à qui doit-on cet argent ?

La dette en soi n'est pas forcément un problème mais le moyen de financer les investissements

publics indispensables, les services à la population. C'est aussi ce que font les ménages et les entreprises. Le montant de la dette privée est nettement supérieure à la dette publique. Elle représente 130 % du PIB. A cet égard la comparaison souvent employée entre l'état et les ménages ne tient pas. L'état contrairement au « bon père de famille » maîtrise ses recettes. De même une entreprise qui fait faillite disparaît et ce n'est évidemment pas le cas de l'état. C'est donc la nature de la dette et la façon dont elle gérée qui est fondamentale.

Suite Page 2



**Toute l'équipe de la FSU  
du Jura vous souhaite  
d'excellentes  
vacances  
et fêtes de fin d'année !**

### SOMMAIRE

Pages 1 et 2 : Edito

Pages 3 à 5 : sécurité sociale  
et fonction publique

Page 6 : migrants

Pages 7 et 8 : éducation et  
carte scolaire

2ème trimestre - Décembre 2016 - n° 102 - 8 pages - 0,76 euro -

N° CPPAP 0117 S 06342 - Imprimé par nos soins

Bulletin de la section départementale F.S.U.

76 rus st Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER

Directeur de la Publication : Bernard PEYRET

Téléphone : 03 84 47 12 64 fsu39@fsu.fr

Site internet : sd39.fsu.fr

Lons le Saunier CTC

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Dispensé de timbrage

déposé le 15 décembre 2016

## Édito suite

Jusqu'au début des années 80 l'état français s'auto finance grâce aux banques publiques. Il a la maîtrise de sa monnaie et encadre les taux d'intérêts. Les choix politiques du début des années 80 vont faire basculer le système vers le modèle anglo-saxon. Pour commencer Pierre Bérégovoy premier ministre socialiste choisi de privatiser la dette. Elle est placée sur les marchés financiers. La dette devient une marchandise. On passe donc d'un état au-dessus des marchés financiers à un système où il se soumet à cette loi et à ses acteurs. Cette financiarisation s'accompagne de choix politiques et fiscaux qui contribuent à la faire exploser.

Dans les années 90 les vagues de privatisation accompagnent la mise en place du marché unique. Les banques publiques sont privatisées.

Cette dérégulation financière s'accompagne de l'abandon par l'état de sa souveraineté monétaire. Il se prive donc à la fois du pouvoir de réguler sa monnaie et de la possibilité de « se prêter lui-même de l'argent ». La banque centrale européenne est indépendante et il lui est interdit de prêter de l'argent aux états. Les mêmes hauts fonctionnaires ont ainsi mis en place le marché de la dette et ont posé l'architecture du marché européen.

Un audit citoyen conduit par le CAC (collectif pour un audit citoyen) montre que cet important gonflement est dû à une diminution des recettes fiscales. Cette chute est estimée à 488 milliards ces trente dernières années alors que dans le même temps les dépenses publiques sont, elles, restées relativement stables. L'état s'est volontairement dépouillé d'une partie de ces recettes à travers des cadeaux fiscaux aux sociétés. Si l'on ajoute à cela 60 à 80 milliards par an d'évasion fiscale et la flambée des taux d'intérêt que l'état a cessé d'encadrer, c'est 1077 milliards d'euros qui manquent. Cela représente 59 % de la dette actuelle. Cette dette n'est pas un fardeau. Si elle représente un passif, l'état dispose d'un patrimoine de richesses de plusieurs milliards d'euros, bien supérieur au montant de la dette. De surcroît les titres de la dette sont en

moyenne remboursables sur 7 ans. Ce qui signifie que le montant de la dette remboursable n'est pas de 2000 milliards mais de moins de 300 milliards. Ce ne sont pas les générations futures qui paieront cette dette et ses intérêts (40 milliards par an) mais les contribuables d'aujourd'hui qui paient les rentes versées aujourd'hui à une minorité, ceux qui détiennent un patrimoine financier. Ce sont en effet des fonds de pensions, des compagnies d'assurances, des gérants d'actifs financiers qui s'enrichissent grâce à elle.

Ce que nous vivons , ce n'est pas  
une crise...  
C'est une escroquerie !



D'autres choix politiques peuvent donc être faits : nationaliser les banques, financer à taux zéro des investissements publics par exemple. Cela permettrait à l'état d'opérer des choix d'investissements stratégiques. Il est important aussi de reprendre le contrôle de la monnaie et d'en finir donc avec l'indépendance de la banque centrale Européenne.

En effet, poser la question de la dette revient à poser la question de la monnaie : comment un Etat qui n'a plus la souveraineté sur sa monnaie peut-il financer sa dette publique, sans souffrance sociale et économique ?

*Fabrice Billod Morel*

## Sécurité sociale : privatisation programmée ou idée qui a de l'avenir pour notre avenir ?

Les primaires de la droite ont été l'occasion d'un consensus des libéraux de toutes parts contre la sécurité sociale. Que se passerait-il si Fillon était vainqueur de l'élection présidentielle ? La privatisation de la Sécurité sociale promise avant le second tour des primaires de la droite ne figurerait plus dans les priorités que Fillon compte mettre en œuvre, sitôt installé à l'Élysée, voire serait annulée. A long terme, il a pourtant bien pour projet une privatisation de la Sécurité sociale piochant chez ses amis du Medef et de l'Institut Montaigne (un des principaux think tanks patronaux).



### Une idée neuve ?

Pas le moins du monde, déjà dans les années 90, pour Claude Bébéar, patron du groupe d'assurances AXA, le moment était venu d'avancer vers des « *Sécurités sociales privées* ». Denis Kessler, (ancien numéro deux du MEDEF, ancien président de la Fédération française des sociétés d'assurance et président d'un géant de la réassurance) disait en 2007 : *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance* » dont la Sécurité sociale était l'un des très grands projets.

En 2010, l'Institut Montaigne a publié une note « *Sauver l'assurance maladie universelle – Pistes de réflexion et de réformes pour les prochaines années*. Il définit sa vision de l'assurance maladie. « *Il faut préalablement avoir le courage de poser plusieurs questions importantes, qui bloquent pour l'instant toute évolution positive du système : l'assurance maladie obligatoire doit-elle être recentrée sur les seuls soins indispensables et coûteux, susceptibles de déstabiliser la situation financière des ménages ? Une telle évolution supposerait de remettre en cause un principe fondateur de notre système d'assurance maladie : la contribution en fonction de ses moyens en contrepartie d'une prise en charge en fonction de ses besoins (celle-ci serait désor-*

*mais également liée aux moyens) ...*

Les propositions Fillon sont dans la droite ligne de cette note. Pas étonnant puisque le président de cet institut est Henri de Castries (aussi président d'Axa de 2000 à 2016) et proche de Fillon avec qui il a participé à définir son *programme économique et social de rupture*.

### Du côté du gouvernement

Avec la signature de l'Accord National Interprofessionnel, par une partie des confédérations, en 2013, toutes les entreprises sont obligées de mettre en place une complémentaire santé pour l'ensemble de leurs salariés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Elle doit présenter un socle

de garanties minimales défini par décrets. Elle n'empêchera pas de souscrire à une sur-complémentaire santé afin de renforcer ces garanties en fonction de vos besoins.

Pour la Fonction publique, les discussions sur le référencement des prestataires sont en cours avec un appel d'offre pour 7 ans. Comme dans le privé, les organismes référencés peuvent être des mutuelles, des organismes de prévention, des assurances privées. Pour les ministères de l'Education nationale, de la Culture et Jeunesse et Sports, ses opérations se termineront en juin prochain. Hors si l'ANI prévoyait que la protection sociale complémentaire devait être l'objet de négociation, les organisations syndicales ont été exclues de ces discussions par le gouvernement. Il a fallu une intervention unitaire auprès du ministère pour que ces discussions se mettent en place.

Les problèmes qui restent avec la DGAFP et la Sécurité sociale :

- ⇒ La possibilité d'un couplage intégral santé, prévoyance (invalidité et décès) ou une offre simple de santé.
- ⇒ La prise en compte du risque dépendance.

## Société

Cette situation impliquera un coût supplémentaire pour les agents et permettra aux opérateurs privés qui ne couvrent pas ces risques de mieux se mettre en concurrence tarifaire sur les autres risques (par exemple optique ...).

### Et du côté de notre mutuelle

L'offre globale unique a été transformée en quatre offres de prix différents : la première avec moins de couverture déjà proposée en 2015 pour attirer les jeunes supposés faire jouer la concurrence sur les prix, l'offre 2 moins étendue que l'offre actuelle, l'offre 3 à peu près équivalente à l'offre actuelle et l'offre 4 avec remboursement des dépassements d'honoraires, les médecines alternatives et de meilleurs remboursements d'optique et dentaire ...

Chacun doit « choisir » son niveau d'offre. Les cotisations de l'offre 3 augmenteront : maximum 15 % pour les retraités et en moyenne 12 % environ. Les offres 1 et 2 sont évidemment moins chères et l'offre 4 plus chère. Pour résumer ceux qui ont plus besoin, les retraités par exemple paieront beaucoup plus.

La FSU a contesté ces décisions qui, rompent la solidarité entre les générations, principe fondateur du mutualisme et départementalement s'en est expliqué avec la MGEN.

**La FSU réaffirme son attachement au financement solidaire de la sécurité sociale par le biais des cotisations sociales et à une protection sociale universelle de haut niveau qui assure la satisfaction des besoins sociaux de tous et toutes les salarié-es.**

*Dominique Letourneux*



## Fonction publique et services publics

La critique de la fonction publique, des fonctionnaires est un sport régulièrement pratiquée par les politiques, ne reculant devant aucune approximation ou contre vérité pour dénigrer affaiblir et justifier les purges et réformes passées et à venir : inefficaces, trop coûteux, trop nombreux, bénéficiant de privilèges inacceptables...

Nous allons donc nous atteler à défaire ses poncifs abondamment véhiculés et de manière encore plus massive en période électorale.

La Fonction publique est au cœur de la notion de service public. Celui-ci est le vecteur de l'intérêt général. Les fonctionnaires, leur statut et leurs garanties sont indissociables des impératifs et des principes des services publics : défendre l'intérêt général, assurer l'égalité et l'effectivité des droits sur tout le territoire.

Un rapport public du conseil d'état datant de 2003 concédait que le régime de la fonction publique française a permis d'instituer "une fonction publique intègre, compétente et non politisée, c'est-à-dire loyale à l'égard des pouvoirs publics, tout en étant à l'abri des pressions politiques et partisans". Aujourd'hui ces principes sont de plus en plus mis à mal. La fonction publique est un atout majeur pour répondre de manière la plus efficace aux défis posés à notre société, aux nouveaux besoins de la population. Objectifs auxquels le marché est incapable de répondre, sa préoccupation majeure étant la rentabilité et non l'intérêt général qui ne peut être la somme des intérêts particuliers. Le new management public, la volonté de remplacer le statut par le contrat, la notion de performance, visent à aligner le fonctionnement des services publics sur celui du système marchand

## Société

et remettent en cause l'esprit et les missions des services publics. Le citoyen doté de droits se muant alors en client accédant à des services différenciés en fonction de ses revenus.

### **Petit tour d'horizon des trois fonctions publiques : défaire les contre vérités**

#### La fonction publique d'état :

Elle seule entre dans le périmètre de compétence de l'état. Les salariés qui la composent représentent 44 % des 5,6 millions d'employés des trois fonctions publiques. 62 % sont des fonctionnaires, 12 % des militaires et 14 % des contractuels. 4% de ses 2,4 millions de salariés sont embauchés en contrats aidés. Au sein de cette fonction publique plus de la moitié appartient au ministère de l'éducation et à celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce sont en majorité des enseignants. Ensuite viennent les corps de la police et de l'armée.



#### La fonction publique hospitalière

Elle représente 21 % des effectifs de la fonction publique soit 1,2 millions d'agents dont 1.90 % sont recrutés en contrats aidés. 71 % sont des fonctionnaires et 17 % des contractuels. 70 % de ses agents sont des personnels soignants.

#### La fonction publique territoriale

Elle représente 35,15 % des effectifs pour 1,98 millions d'agents. 74% des personnels sont des fonctionnaires 18% des contractuels. Le taux de contrats aidés s'élève à 4,38 %. Ses missions sont diverses, elles ont augmenté de manière substantielle avec les lois de décentralisations, les réorganisations territoriales et les transferts de compétences.

La filière technique représente la moitié des effectifs de cette fonction publique.

Elle est la partie où les effectifs ont le plus augmenté. De 2002 à 2013, les effectifs de la fonction publique territoriale se sont accrus de 27,5 %, soit 405 000 agents supplémentaires. Pour plus de la moitié, cette évolution est venue des communes et des EPCI [établissements publics de coopération intercommunale] dont les effectifs ont augmenté de 20 %, soit 243 000 agents alors que ces entités n'ont pas fait l'objet de nouveaux transferts de compétences de la part de l'Etat, à la différence des départements et des régions. La gestions de ces emplois ne relève pas de l'état.

### **Les fonctionnaires sont-ils trop nombreux ?**

Là encore nous pouvons entendre ici et là que la France est le pays qui possède le plus de fonctionnaires. Le nombre de fonctionnaires aurait explosé ces dernières années.

Si le taux de fonctionnaires a bel et bien augmenté cette augmentation est relativisée en fonction de la population française. En effet si le nombre de fonctionnaires est passé de 3,8 millions en 1980 à 5,6 en 2014 cette augmentation en valeur absolue a suivi la courbe de l'évolution démographique. Comparé à la population totale le nombre de fonctionnaires n'a donc pas tant évolué.

Si la France est bien le pays de l'UE qui compte le plus de fonctionnaires, elle en est aussi l'un des pays les plus peuplés. Ramené au nombre d'habitants elle est loin d'en avoir le plus grand nombre. Elle se situe simplement au-dessus de la médiane européenne.

La FSU combat les politiques d'austérité et l'idée qu'il faudrait se résoudre à moins de service public, à un État seulement stratégique. Elle défend l'idée que la Fonction publique doit être considérée comme un investissement pour l'avenir, une chance plutôt qu'une charge, un choix pour une société plus juste. Ses statuts sont indissociables des missions qu'elle remplit.

### Accueil des migrants, racisme versus solidarité

Le démantèlement et les expulsions des camps de Calais et de Stalingrad à Paris ont fait l'objet d'une communication gouvernementale les présentant comme une opération humanitaire.

La réalité révèle l'hypocrisie de ce discours : bulldozers et pelleteuses, forces de l'ordre en nombre, destruction des affaires personnelles des migrants, files d'attente et scènes de tri d'un autre âge... Les migrants ont été dispersés, certains ont même été expulsés discrètement au petit matin, et le sort des autres reste précaire, incertain et soumis à l'arbitraire. Parmi eux, plus de 1600 jeunes, mineurs isolés, ont été emmenés, souvent en violation de toutes les règles concernant la protection de l'enfance. Et alors même que certains s'apprêtaient à rejoindre leur famille en Angleterre, en toute légalité... Les associations dénoncent de nombreux cas de discrimination et d'abus de pouvoir, l'absence de traducteurs, bref des exemples flagrants de non-respect des droits humains.



L'accueil des migrants fait l'objet de polémiques, particulièrement depuis l'annonce de leur répartition dans les régions françaises. Une partie de la droite et l'extrême droite y voient l'occasion d'affirmer de nouveau leur rejet des étrangers, qu'ils présentent comme dangereux et qu'ils qualifient « d'envahisseurs ». Certains élus tentent de faire adhérer leur collectivité à la charte « ma commune sans migrants ». Des locaux destinés à devenir centres d'accueil sont incendiés. Des manifestations hostiles sont organisées, provoquant des contre-manifestations qui rassemblent heureusement davantage de monde, des rassemblements qui parfois se font face dans une tension palpable...

Si des affrontements ne se sont pas produits, pour le moment du moins, des agressions en marge de ces manifestations ont déjà eu lieu, comme celle d'un jeune militant communiste à Bourges, frappé par des participants au rassemblement FN.

A l'inverse, un nombre important de nos concitoyens

fait preuve d'humanisme et de solidarité, se rappelant ce que les migrants ont fui et combien ils ont souffert. Des élus s'expriment, dénonçant le repli sur soi et la récupération politique, et rappellent nos traditions d'accueil ; certains invitent à des réunions d'information pour combattre les préjugés.

Des manifestations de soutien, des réceptions de bienvenue sont organisées. Et c'est aussi la solidarité concrète qui se met en place : dons et collectes fleurissent un peu partout, meubles, vêtements, nourriture et repas, cagnottes, mais aussi offres d'emplois, de cours de français, de partage de loisirs... Nos militants ne sont pas en reste, nombreux sont celles et ceux qui participent au RESF et aux collectifs locaux de solidarité. Dernièrement encore des écoles ont été occupées pour empêcher l'expulsion de familles.

L'actualité met en avant ces migrants qu'on déplace, qu'on trie, qu'on « traite » administrativement, et puis qu'on jette... Marion Maréchal Le Pen parle même de « poussière qu'on éparpille », déshumanisant ainsi les migrants avec un mépris manifeste ! Au-delà des discours extrémistes, le message latent est que l'accueil serait forcément temporaire. Pourtant, des migrants vont choisir de reconstruire leur vie ici, avec ou sans papiers parfois.

Il faut mettre l'accent sur la responsabilité des pays d'accueil en terme d'intégration, et dénoncer ce que la France offre réellement aux immigrés, racisme systématique, discriminations quotidiennes, comme ces contrôles au faciès pour lesquels l'État vient d'être condamné par la Cour de cassation. Il nous faut revendiquer haut et fort que les immigrés soient considérés comme des citoyens à part entière. Allier les actions humanitaires et les actions politiques : organisation de conférences-débats, diffusion d'argumentaires, manifestations de rue, dans un cadre unitaire large.

Améliorer la visibilité de ce que nos militants font, et impulser d'autres actions, des campagnes nationales d'ampleur. Pour que toutes les actions locales fassent sens, pour la solidarité contre la logique du bouc émissaire, l'exclusion et la haine.

### PISA et TIMS

Il y a quelques jours, l'étude TIMSS classait les élèves de CM1 dans les dernières places en mathématiques et en sciences, renvoyant notamment aux insuffisances des programmes de 2008. Aujourd'hui, l'enquête PISA 2015 apporte un éclairage plus complet sur les compétences que devraient posséder les jeunes vers la fin de leur scolarité obligatoire dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. La France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en sciences et en mathématiques et légèrement au-dessus en compréhension de l'écrit.

L'enquête PISA souligne un système français incapable de réduire les inégalités : le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE. D'autre part, l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser tandis que la proportion d'élèves en difficulté est légèrement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Si pour les élèves d'un milieu favorisé, l'école française réussit, pour ceux issus des milieux populaires et de l'immigration, elle est profondément inégalitaire.

Cette réalité, que nous martelons depuis les années 2000, dit l'urgence de transformer le système éducatif pour la réussite de tous les élèves. Il faut dépasser les commentaires de campagne électorale à la petite semaine, et investir de manière forte et durable dans l'éducation. Les pays comparables au nôtre et qui arrivent à réduire les inégalités consacrent à l'éducation

des budgets presque 30% supérieurs au nôtre.

Pour la FSU, il est indispensable d'assurer aux enseignants de bonnes conditions pour bien faire leur métier. Cela suppose une formation et un accompagnement de qualité : une formation initiale de deux ans, une formation continue ambitieuse et réelle. À Singapour par exemple, les enseignants disposent de 100 heures de formation professionnelle par an. Cela suppose aussi de transformer l'école en augmentant le nombre de « Plus de maîtres que de classes », avec du temps pour travailler en équipe sans amputer sur le temps élèves (au Japon chaque semaine, un enseignant est hors de sa classe, il travaille avec ses collègues), avec des RASED complets car pour certains élèves, l'école ne va pas de soi, et les personnels spécialisés qui composent les réseaux leur apportent des solutions adaptées. Cela suppose enfin des effectifs par classe réduits, car dans ce domaine l'école de notre pays a un nombre d'élèves par classe particulièrement élevé.

L'enquête PISA sanctionne des politiques éducatives régressives (suppression de postes, de la formation des maîtres, budget en berne, école primaire abandonnée, programmes défaillants ...) ou insuffisantes. Le gouvernement compte sur l'investissement et les compétences des enseignants pour maintenir le système à bout de bras. Il doit s'engager sur le long terme au service d'une meilleure réussite des élèves et de la lutte contre les inégalités.

*Nathalie Pszola*

### Résultats des élections au conseil d'école de l'ESPE

Le conseil de l'ESPE regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et des usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le rectorat. Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

**Collège D (dont les PEMF) :** 162 inscrits, 32 votants. La liste FSU obtient 22 voix contre 10 pour le SE-UNSA, Laurence Piot du Doubs siègera donc pour les PEMF au conseil d'école de l'ESPE.

**Collège F (étudiants)** 1074 inscrits, 101 voix exprimées dont 1 nul. L'unique liste présentée par la FSU obtient donc 100 voix. Maelle Colmagne (39) est élue avec 5 autres étudiants ou stagiaires.

Les élus FSU porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignants et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires et des formateurs et personnels de l'ESPE.

**Attention, information préoccupante : le site de Lons est menacé, nous aurons prochainement à défendre notre ESPE locale !**

A suivre.



## Stage syndical FSU

**Philippe Meirieu dans le Jura**

**10 mars 2017 de 9h à 16 h**

**Lieu à définir**



**Philippe Meirieu** a été successivement professeur de français en collège et de philosophie en terminale, avant de prendre des responsabilités pédagogiques et administratives. Tout au long de celles-ci, il a toujours conservé des charges d'enseignement auprès d'élèves et d'étudiants. Il est aujourd'hui professeur des universités émérite en sciences de l'éducation.

Le stage syndical est un droit. Il est rémunéré. L'administration est prévenue. Votre autorisation d'absence est à renvoyer 1 mois à l'avance.

**Contactez vos syndicats nationaux pour vous inscrire avant le 10 février à cette journée de formation syndicale.**

## Carte scolaire

A la date où nous publions les arbitrages rectoraux quant aux suppressions éventuelles de postes ne sont pas connus.

Cependant, les données académiques concernant le premier degré font état de -202 élèves dans le public tandis que le privé gagne + 101 élèves. Ainsi en pourcentage, l'enseignement privé gagne plus d'élèves que le public n'en perd.

Départementalement le Jura perd 68 élèves entre les prévisions 2016 et les constats 2016 dans le premier degré.

Le second degré n'est pas mieux protégé au niveau démographique puisqu'il gagne 163 élèves au niveau académique mais perd 240 élèves entre les prévisions 2016/2017 et les constats 2015/2016 dans le Jura.

### Les échéances approchent

**Le groupe de travail établissant le premier champ d'étude des ouvertures et fermetures dans les écoles du département se réunira**

**le 13 janvier 2017**

**CTSD carte scolaire le 26 janvier**

**CDEN le 7 février 2017**

**D'ici là le SNUipp-FSU enverra (avant le 5/01/2017) dans les écoles le document de carte scolaire de l'IA à vérifier .**

**Pensez à remplir vos prévisions carte scolaire via le mail reçu dans toutes les écoles.**